

**COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 14 Janvier 2026 à 20 h 30**

PRESENTS : PETIT Jean-Marie, LAPASSAT Jean Luc, CAPUZZI Nathalie, PUJOL Christian, PLO Valérie, PAPIN Florence, TAPIA Gisèle : GARRIC Bernard

Procuration :

Excusés : SOBERA Christiane VIDAL Céline

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 Janvier 2026

Secrétaire de séance : PLO Valérie

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 Octobre 2025

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la précédente réunion du 2 octobre 2025 et demande s'il y a des observations.

Il n'y a aucune observation sur le contenu du document.

Le Compte rendu est adopté à l'unanimité.

Protection sociale des Agents Territoriaux Santé Mutuelle et prévoyance

Monsieur le Maire présente les règles de la participation de la collectivité au régime de la protection sociale obligatoire des agents territoriaux en matière santé mutuelle et de prévoyance.

Dans le cas d'un agent intercommunal, les collectivités doivent se partager les couvertures Mutuelle et Prévoyance. Le CDG 81 (centre de gestion du Tarn) a retenu, suite à consultation le gestionnaire COLLECTEAM, une convention doit être signée.

Pour ce qui concerne Mme Mathilde REYNAUD la prévoyance sera assurée par la commune de LASFAILLADES et la santé mutuelle par BELLESERRE.

A) Délibération pour santé mutuelle obligatoire

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire les membres du Conseil, à l'unanimité :

- Décident d'une participation à hauteur de 25 € par mois et par agent.
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

B) Délibération pour la prévoyance obligatoire

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire les membres du Conseil prennent acte que cette obligation est assurée par la commune de LASFAILLADES au bénéfice de Mme Mathilde REYNAUD.

Réflexion sur l'organisation des élections municipales Mars 2026

Monsieur le Maire rappelle que les élections municipales sont les 15 et 22 mars et qu'il y a lieu de créer une liste afin de ne pas laisser notre collectivité sans Conseil municipal.

Il reprécise que 4 personnes à ce jour ne souhaitent pas continuer l'aventure Mme TAPIA Gisèle, Mme Christiane SOBERA qui a quitté la commune, M GARRIC Bernard, PETIT Jean-Marie et M CAZETTE Jean-Luc qui a démissionné depuis plusieurs années.

Il demande aux personnes présentes de préciser leurs intentions en la matière, à savoir leur volonté ou non de continuer l'aventure de Conseiller municipal.

Toutes les personnes présentes consentent à continuer l'aventure y compris Céline VIDAL par l'intermédiaire de la voix de Valérie PLO.

La discussion s'engage sur la nécessité et le choix d'un leader tête de liste qui serait ensuite, en toute logique, élu(e) maire.

Monsieur le Maire propose que la réflexion soit ouverte sur le choix des personnes pouvant rejoindre le groupe et que parmi les 5 nouvelles personnes il peut y avoir un leader.

Monsieur le Maire souhaite que dans les jours qui viennent une action soit menée dans le sens de création d'une équipe.

Questions Diverses

Monsieur le Maire informe que tout sera mis en œuvre pour le vote d'un budget avant les élections. Cela afin de permettre une continuité de la vie de la commune. Ce budget pourra être adapté, modifié, ajusté par la prochaine équipe municipale.

La séance est levée à 22 H

Fin du document.

